

AQUITAINE

42, rue du Général de Larminat BP 56
33035 BORDEAUX Cedex

www.aquitaine.drire.gouv.fr
Tél. : 05 56 00 04 00
Fax : 05 56 00 04 57

Groupe de subdivisions
de la Gironde

Affaire suivie par Georges Derveaux
Téléphone : 05 56 00 04 00

Bordeaux, le 28 février 2008

Référence : DG-GS33-EI-08-214

Affaire n°: 5920-520002-1-1
3529-520005-1-1
5921-520002-1-1
4891-520003-1-1

Etablissement concerné :

GSM
Carrières d'Arbanats, St Michel de Rieufret
Virelade et Blanquefort

**Rapport de l'inspection des installations classées
à la Commission Départementale de la Nature,
des Paysages et des Sites**

Objet : Actualisation des garanties financières des carrières exploitées par la société GSM

La société GSM a été autorisée à exploiter les carrières suivantes :

Arrêté préfectoral	Commune	Indice TP01 initial ou utilisé lors d'une mise à jour	Indice TP01 actuel
N°15465 du 8 mars 2004	Arbanats, St Michel de Rieufret et Virelade	481,6	584,1
N° 15315 du 8 novembre 2004	Virelade	481,6	584,1
N° 15313 du 8 mars 2004	Virelade et St Michel de Rieufret	481,6	584,1
N° 14557 du 18 mars 1999	Blanquefort	482,5	584,1

L'augmentation de l'indice TP01 étant supérieure à 15 %, conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux cités ci-dessus, l'exploitant a révisé le montant des garanties financières pour chaque carrière.

L'évolution de l'indice TP01 pour la carrière d'Illats fait l'objet d'une instruction particulière dans le cadre de la modification des conditions d'exploitation et de remise en état.

Nous proposons à Monsieur le Préfet d'imposer les nouveaux montants de garanties financières par arrêté préfectoral complémentaire pour chaque carrière, conformément à l'article R512-31 du Code l'environnement,

L'inspecteur des installations classées,

Georges Derveaux

Copie : EISS

P.J. : 4 projets d'arrêtés préfectoraux